

Réunions par mail :

Présents : MM. BROUSTE (Président) – BARRIERE – CLAVIERE.

Référents Administratifs : Mme GONCALVES – M. SAVIGNAT

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle qu'une surface de **2,50 m de largeur** appelée « zone de dégagement » en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 1.1.7 du RTIS**)

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

DOSSIERS VALIDES PAR LA CFTIS et TRANSMIS AUX INTERESSES

Les clubs accédant en division supérieure (voir titre 6.3) de la D1 à la R3 et de la D2 à la D1 – niveau 5 ou 5SYE exigé des règlements fédéraux 2014

IMPORTANT : Chapitre 6.3 – ACCESSION – RÉHABILITATION

1. En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, **la mise en conformité conformément au présent Règlement** devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

2. Dans le cas d'une réhabilitation de tout ou d'une partie de l'installation sportive existante, avant la mise en chantier, une étude sur la mise en conformité au présent Règlement doit être effectuée et transmise pour avis préalable à la Commission des Terrains et Installations Sportives.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

PV CFTIS du n°1 du 30/07/2020 :

INSTALLATIONS

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101 : Cette installation est classée en **Niveau 3** jusqu'au **11/08/2020**.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Absence de parking sécurisé avec liaison protégée aux vestiaires (Chap. 2.2, Art 2.2.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives).**

Elle note également les non-conformités mineures suivantes qui doivent être levées :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m sur toute la longueur du but).**

- **Mettre des miroirs au-dessus des lavabos.**

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 2/38

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité majeure citée ci-dessus, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 4** jusqu'au **30/07/2030**, *sous réserve de lever les non-conformités mineures avant le 31/12/2020.*

CAMBLANES ET MEYNAC – STADE DE LA LANDE 1 – NNI 330850101 : Cette installation est classée en **Niveau 5 SYE** jusqu'au **10/09/2026**. Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 4 SYE** jusqu'au **10/09/2026**.

FUTSAL

BONNAT – SALLE CS DES 2 VALLEES – NNI 230259901 : Cette installation n'a jamais été classée.

Concernant la liaison protégée parking/vestiaires :

Considérant que l'article 3.1.4 du règlement des terrains et installations sportives énonce que « pour les niveaux Futsal 1 et 2, les installations sportives doivent disposer d'un parc de stationnement réservé pour les véhicules des joueurs et officiels comportant, au minimum, un emplacement de stationnement sécurisé pour 5 véhicules légers, hors d'atteinte du public, avec accès protégé aux vestiaires. Il peut être temporaire pour la durée de l'événement ».

Elle constate que la liaison parking sécurisé / vestiaires n'est pas sécurisée car n'étant pas totalement hors d'atteinte du public.

Elle demande dès lors que des moyens humains et matériels soient mis en place temporairement le temps de la compétition pour protéger le passage des officiels et des visiteurs (périodes avant et après compétition comprises) de l'aire de stationnement sécurisé à l'entrée réservée.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **niveau Futsal 1** jusqu'au **30/07/2030**, *sous réserve de la description de la procédure envisagée pour la sécurisation de la liaison parc de stationnement / vestiaires.*

ECLAIRAGES

BORDEAUX – STADE MATMUT ATLANTIQUE – 330630101 : L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E1** jusqu'au **21/05/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **30/07/2021** *dans l'attente du rapport d'essais du contrôle quinquennal.*

NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101 : L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E2** jusqu'au **05/04/2020**. *La Commission constate que les constantes d'uniformité ne répondent pas aux exigences réglementaires pour un classement en niveau E2.*

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **30/07/2021**.

BRAUD ET SAINT LOUIS – STADE HENRI CROTTE 1 – NNI 330730101 : L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E3** jusqu'au **18/07/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **30/07/2021**.

CENON SUR VIENNE – STADE DES SOURCES – NNI 860460101 : L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E4** jusqu'au **05/05/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **30/07/2021**.

CHAUVIGNY – STADE GILBERT ARNAULT – NNI 860700101 : L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E4** jusqu'au **10/04/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **30/07/2021**.

MARTIGNAS SUR JALLE – STADE GILBERT CASSIN – NNI 332730101 : L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E3** jusqu'au **04/10/2019**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **30/07/2021**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 3/38

VILLENAVE D'ORNON – STADE ALAIN ROCHE 1 – NNI 335500101 : L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E3** jusqu'au **12/01/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **09/01/2021** (Date du relevé + 1 mois).

AVIS PREALABLES

PAU – STADE DU HAMEAU – NNI 644450101 : L'éclairage de cette installation est classé en **niveau E3** jusqu'au **25/09/2020**.

La CFTIS émet un **avis préalable défavorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E2**.

La CFTIS émet un **avis préalable défavorable au projet « Angle 70° »** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E2**.

La CFTIS émet un **avis préalable favorable au projet « Angle 72° »** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E2** sous **réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes**.

MAULEON LICHARRE – STADE JEAN LASSERE 1 – NNI 643710101 : La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 (LED)** signée par le propriétaire en date du 22/06/2020.

La CFTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 sous réserve que les résultats photométriques in situ soient conformes**.

PV CFTIS du n°2 du 24/09/2020 :

INSTALLATIONS

IZON - STADE DE LA NAUDE 1 - NNI 332070101 : Cette installation est classée en **Niveau 5** jusqu'au **29/08/2026**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en **Niveau 4** ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/02/2017.

- Rapport de visite du 09/09/2020, effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 4** jusqu'au **24/09/2030**.

IZON - STADE DE LA NAUDE 2 - NNI 332070102 : Cette installation était classée en **Niveau 5** jusqu'au **29/08/2026**.

*La C.F.T.I.S. ayant classé l'installation **IZON - STADE DE LA NAUDE 1 - NNI 332070101 en Niveau 4, aucun vestiaire n'est désormais affecté à l'installation n°2, la commission prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 29/08/2026.***

MONTMORILLON - STADE JEAN RANGER 1 - NNI 861650101 : Cette installation est classée en **Niveau 3** jusqu'au **21/10/2020**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 3 ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite du 20/08/2020, effectué par M. Guy MALBRAND, membre C.F.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 3** jusqu'au **24/09/2030**.

ST EMILION - STADE RAYMOND JUNET - NNI 333940101 : Cette installation était classée en **Niveau 4** jusqu'au **29/08/2020**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30/03/1999.

- Rapport de visite du 14/09/2020 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

Elle rappelle que le tunnel liaison vestiaire/aire de jeu doit être pourvu à son extrémité de deux débords fixes de 1,5 m de long présentant les caractéristiques techniques du couloir d'accès (Art. 2.2.2 du Règlement des Terrains et Installations). Ceux-ci doivent être installés de part et d'autre de la sortie du couloir vers l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 4** jusqu'au **29/08/2030, sous réserve de la modification de la sortie du tunnel avant le 31/12/2020.**

ST PIERRE D'IRUBE - PARC DES SPORTS ETCHEROUTY 2 - NNI 644960102 : Cette installation était classée en **Niveau Foot A11** jusqu'au **03/11/2025**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date mise à disposition : 15/01/2020), de la demande du propriétaire changement de classement en **Niveau 4 SYE** et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 4/38

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/09/2020.

- Plan des vestiaires.

- Tests in situ du 27/05/2020.

- Rapport de visite du 09/09/2020 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 4 SYE** jusqu'au **27/05/2030**.

PAU - STADE DU HAMEAU - NNI 644450101 : Cette installation est classée en **Niveau 3** jusqu'au **27/05/2023**.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 30/07/2020, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 2 ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite du 17/08/2020, effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Elle prend acte que l'emplacement du banc délégué étant situé derrière une des deux zones techniques, une solution de banc additionnel mobile d'1.5 m de longueur (sur roulettes par exemple) devra être mise en place ;

La commission confirme l'accord conjoint FFF/LFP sur l'acceptation exceptionnelle du tracé de la zone technique (zone tracée pour le rugby incrustée dans le gazon synthétique).

La C.F.T.I.S. rappelle que les portails d'accès à la tribune situés derrière les bancs joueurs doivent être fermés lors des rencontres de Football.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 2** jusqu'au **24/09/2030**.

ECLAIRAGES

ROUMAZIERES-LOUBERT (TERRES DE HAUTE CHARENTE) – STADE DU PETIT MADIEU 1 – NNI 161920101 : Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **18/03/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **10/03/2021 (date du relevé + 12 mois)**.

LA ROCHEFOUCAULD – COMPLEXE SPORTIF DE BEL AIR 1 – NNI 162810201 : Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **20/03/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **06/03/2021 (date du relevé + 12 mois)**.

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101 : Cet éclairage était classé **niveau E3** jusqu'au **08/04/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **24/09/2021**.

CHAZELLES – STADE LES RADOURS 1 – NNI 160930101 : Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **05/04/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **13/03/2021 (date du relevé + 12 mois)**.

ST YREIX SUR CHARENTE – STADE DES ROCHERS 1 – NNI 163580101 : Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **29/03/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **24/09/2021**.

CHAMPNIERS – STADE LES CLOUS 1 – NNI 160780101 : Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **27/06/2019**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **06/03/2021 (date du relevé + 12 mois)**.

CHATEAUBERNARD – STADE CLAUDE BOUÉ 1 – NNI 160890101 : Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **09/03/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **24/09/2021**.

SEGONZAC – STADE PAUL VOLLAUD – NNI 163660101 : Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **28/03/2020**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **24/09/2021**.

RIVIERES – STADE DE RAYMOND ARRIVÉ – NNI 162800101 : Cet éclairage est classé **niveau E4** jusqu'au **20/03/2021**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 5/38

La CFTIS confirmera le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **06/03/2021 (date du relevé + 12 mois) lorsque l'installation elle-même sera classée.**

ST EMILION – STADE RAYMOND JUNET – NNI 333940101 : Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **08/03/2020**.
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **24/09/2021**.

BORDEAUX – STADE MATMUT ATLANTIQUE – NNI 330630101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **30/07/2021**.

AVIS PREALABLES

JARNAC – PARC DES SPORTS 3 – NNI 161670103 : Cette installation n'a jamais été classée.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique afin d'obtenir **un Niveau 4 SYE**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Lettre d'intention du propriétaire détaillant le projet du 18/08/2020.
- Plans (de masse, de situation, des vestiaires, de coupe...).

La C.F.T.I.S. donne **un avis favorable** pour un **Niveau 4 SYE** sous réserve de prendre en compte les préconisations suivantes lors de la réalisation :

- La planimétrie du terrain, valeurs de pente en toit de 0.5% figurant au plan masse, devra permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) ;

- La distance entre le tracé des lignes de touche du Foot A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane, ainsi que par rapport à la ligne de but du tracé du Foot à 11 ;

- La zone de dégagement entre la ligne de touche du tracé du Foot à 11 et les buts du Foot A8 rabattus devra être de 2,50 m minimum ;

La C.F.T.I.S. rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau 4 SYE selon le Règlement des Terrains et Installations de 2014, notamment le maintien entre vestiaires et aire de jeu, d'une zone protégée hors d'atteinte de l'accès du public et de jets de projectiles.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 5 ans à la date anniversaire de cette mise en service.

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

AIGRE – STADE DES POMMERIES – NNI 160050101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **18/11/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6**.

- AOP du 13/07/2020

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **18/11/2030**.

ABZAC – STADE MUNICIPAL 01 – NNI 160010101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **28/04/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents :

- AOP du 26/08/2020

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **26/08/2030** (date de visite).

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 6/38

ABZAC – STADE MUNICIPAL 02 – NNI 160010102

Cette installation était échue du **niveau 6** depuis le **18/09/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents :

- AOP du 26/08/2020

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **26/08/2030** (date de visite).

ORADOUR FANAIS – STADE DE VIRALET – NNI 162490101

Cette installation était échue du **niveau 6** depuis le **24/08/2016**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents :

- AOP du 20/08/2020

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **26/08/2030** (date de visite).

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classement initial

ANGOULEME – STADE SMATIS LUNESSE – NNI 160150801

Cette installation était retirée du classement.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande changement de classement en niveau 4SYE et des documents transmis :

- test in situ (fournis sous 3 mois)

- rapport de visite

- AOP

- PV de la CDS

Elle transmet à la CFTIS et propose un classement pour un **niveau 4SYE**.

2.2 Classements provisoires

2.3 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.4 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.5 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MAGNAC SUR TOUVRE – STADE JACQUES COUDERC 1 – NNI 161990101

Reçu courrier de la Mairie de **Mise en Sommeil des Installations** (mis sur FOOT 2000) – Transmet à la CFTIS.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

JARNAC – COMPLEXE SPORTIF DE JARNAC 3 – NNI 161670103 (validé CFTIS)

Cette installation n'est pas classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en **niveau 4SYE** (105x68 m) daté et signé par le propriétaire en date du 10/07/2019.

Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) :

- Plan de masse et de situation

- Dossier technique de la moquette et de sa charge (gazon synthétique 45mm remplissage sable et liège)

- Plan de l'aire de jeu et ses dégagements + positionnement des bancs de touche

- Coupe SYE à faire suivre

- Plan des vestiaires attribués (2 x 25m² HS + 12m² HS + bureau administratif)

- Liaison vestiaires terrain sécurisé – tunnel conforme

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS propose un **avis favorable** pour la création d'un **Niveau 4 SYE** et transmet à la CFTIS.

ANGOULEME – STADE SMATIS LUNESSE – NNI 160150801

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 7/38

Cette installation était retirée du classement

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en **niveau 4SYE** (105x68 m) daté et signé par le propriétaire en date du 25/09/2020.

Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) :

- Lettre d'intention
- Plan de masse et de situation
- Dossier technique de la moquette et de sa charge (gazon synthétique 45mm remplissage sable et liège)
- Plan de l'aire de jeu et ses dégagements + positionnement des bancs de touche
- Plan des vestiaires (2 x 25m²HS + 15m² et 16 m² HS – local délégué 6m²)
- Plan de la coupe transversale
- Liaison vestiaires terrain sécurisé – tunnel conforme

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS propose un **avis favorable** pour la création d'un **Niveau 4 SYE** et transmet à la CRTIS.

4.2 Installations équipées d'un arrosage

JARNAC – COMPLEXE SPORTIF DE JARNAC 4 – NNI 161670104

Cet équipement n'est pas classé (demande d'avis préalable **niveau 5 favorable**).

La commission prend connaissance de la demande d'avis Préalable d'arrosage intégré et des documents fournis :

- Note technique
- Plan de l'arrosage intégré
- Arroseurs RAIN BIRD SERIE SUPER JUMBO

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour **cet arrosage intégré**.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

JARNAC – COMPLEXE SPORTIF DE JARNAC 4 – NNI 161670104

Cette installation n'est pas classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en **niveau 5** daté et signé par le propriétaire en date du 10/07/2019

Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) :

- Plan de l'aire de jeu 105 x 68 et de ses dégagements + positionnement des bancs de touche
- Plan de masse
- Plan des vestiaires (2 x 20m²HS + 8m² HS – bureau mutualisé)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS propose un **avis favorable** pour la création d'un **Niveau 5**.

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

JARNAC – COMPLEXE SPORTIF DE JARNAC 3 – NNI 161670103

Cette installation n'est pas classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E5 LED** daté et signé par le propriétaire en date du 27/07/2020.

Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) :

- Etude d'éclairage en date du 31/01/2020 :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur 105 x 68 – 8m/LT et 18m/LB
- Hauteur moyenne de feu : 20 m
- 4 projecteurs par mât, type LED
- Dossier technique du projecteur
- Résultats pour **niveau E5** :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 235 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,81
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,63

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 8/38

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E5 LED** sous réserve que les résultats photométriques soient conformes.

JARNAC – COMPLEXE SPORTIF DE JARNAC 4 – NNI 161670104

Cette installation n'est pas classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E5 LED** daté et signé par le propriétaire en date du 27/07/2020.

Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) :

- Etude d'éclairage en date du 31/01/2020 :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur 105 x 68 – 4m/LT et 18m/LB
- Hauteur moyenne de feu : 18 m
- 3 projecteurs par mât, type LED
- Dossier technique du projecteur
- Résultats pour **niveau E5** :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 173 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,78
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,63

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E5 LED** sous réserve que les résultats photométriques soient conformes.

ANGOULEME – STADE SMATIS LUNESSE – NNI 160150801

Cette installation n'avait pas d'éclairage.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un **Niveau E4 LED** – Avis préalable Terrain de **niveau 4SYE** (105 x 68m) et des documents transmis :

- Etude d'éclairage en date du 11/02/2020
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux
- Hauteur moyenne de feu : 27 m
- 5 projecteurs par mâts FORTIUS 1449W
- Résultats pour **niveau E4** :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 340 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,82
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,50
- Implantation : 14m LT et 17m LB

Au vu des informations, la CRTIS propose un **avis favorable** pour la création d'un **Niveau 4** et transmet à la CFTIS.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

ANGOULEME – STADE SMATIS LUNESSE – NNI 160150801

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 336 LUX

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

9.2 Confirmations de classement

FONTAFIE – STADE BERNARD MENEZ – NNI 161490101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **09/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 166 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **09/03/2022**.

ST FRAIGNE – STADE PIERRE AYMARD – NNI 163170101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **13/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 207 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,42

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **13/03/2022**.

ROUMAZIERES-LOUBERT (TERRES DE HAUTE CHARENTE) – STADE DU PETIT MADIEU 1 – NNI 161920101 (**validé CFTIS**)

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **18/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 224 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

RUFFEC – STADE HENRI LACOMBE – NNI 162920101

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **20/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 236 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

LA ROCHEFOUCAULD – COMPLEXE SPORTIF DE BEL AIR 1 – NNI 162810201 (**validé CFTIS**)

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **20/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 309 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101 (**validé CFTIS**)

Cet éclairage était classé **niveau E3** jusqu'au **08/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 365 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E3**.

CHAZELLES – STADE LES RADOURS 1 – NNI 160930101 (**validé CFTIS**)

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **05/04/2020**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 10/38

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 230 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

ST YREIX SUR CHARENTE – STADE DES ROCHERS 1 – NNI 163580101 (validé CFTIS)

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **29/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 200 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

CHAMPNIERS – STADE LES CLOUS 1 – NNI 160780101 (validé CFTIS)

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **27/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 237 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

CHATEAUBERNARD – STADE CLAUDE BOUÉ 1 – NNI 160890101 (validé CFTIS)

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **09/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 301 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

ANGOULEME – PLAINE DE JEUX DES 3 CHENES 1 – NNI 160150401

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **12/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 188 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,43

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **12/03/2022**.

BRIE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 160610101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **09/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 165 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,47

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **09/03/2022**.

L'ISLE D'ESPAGNAC – STADE LA MAISON D'ARDOISE 1 – NNI 161660101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **05/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 184 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,48

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 11/38

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **05/03/2022**.

PRANZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 162690101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **06/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 258 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **06/03/2022**.

SEGONZAC – STADE PAUL VOLLAUD – NNI 163660101 (**validé CFTIS**)

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **28/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairement moyen horizontal : 260 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

RUELLE SUR TOUVRE – STADE DE VAUGELINES – NNI 162910301

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **30/08/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 208 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,42

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **09/09/2022** (date de visite + 2 ans).

BARBEZIEUX ST HILAIRE – STADE GILBERT SANTIAGO – NNI 160280101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **03/05/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 192 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **03/05/2022**.

CHALAIS – STADE MUNICIPAL – NNI 160730101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **13/07/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 182 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,47

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **13/07/2022**.

MONTMORILLON ST CYBARD – STADE GOUMARD DUMOULIN 1 – NNI 162300101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **03/05/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 250 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,44

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **03/05/2022**.

9.3 Changements de niveau de classement

RIVIERES – STADE DE RAYMOND ARRIVÉ – NNI 162800101 (**validé CFTIS**)

Cet éclairage est classé **niveau E4** jusqu'au **20/03/2021**.

Suite aux travaux d'entretiens ;

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 236 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle transmet le dossier à la CFTF pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME - 17

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 173390102

Cette installation était classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **20/05/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau FOOT A11**.

Elle classe cette installation au **niveau FOOT A11** jusqu'au **20/05/2030**.

LES MATHES – STADE LÉON COLLIN – NNI 172250101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **18/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6**.

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **18/08/2030**.

ETAULES – STADE ÈMILE ROUFFINEAU – NNI 171550101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **29/08/2017**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5**.

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **03/08/2030 (date de visite)**.

MESCHERS SUR GIRONDE – STADE MUNICIPAL – NNI 172300101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **21/07/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5**.

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **21/07/2030**.

CHERMIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 171020101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **25/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6**.

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **25/10/2030**.

TONNAY CHARENTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 174490101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **23/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6**.

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **23/06/2030**.

TRIZAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 174530101

Cette installation est classée **niveau 5** jusqu'au **22/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5**.

- Fournir un AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **22/10/2030**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 13/38

ST ANDRE DE LIDON – STADE MUNICIPAL – NNI 173100101

Cette installation est classée **niveau 6** jusqu'au **22/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6**.

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **22/10/2030**.

ROYAN – STADE D'AQUITAINE 1 – NNI 173060201

Cette installation était classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **18/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau FOOT A11**.

Elle classe cette installation au **niveau FOOT A11** jusqu'au **03/08/2030 (date de visite)**.

ROYAN – STADE D'AQUITAINE 2 – NNI 173060202

Cette installation est classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau FOOT A11**.

Elle maintient cette installation au **niveau FOOT A11** jusqu'au **03/08/2030 (date de visite)**.

LA ROCHELLE – STADE ANDRÉ BRACQ – NNI 172300101

Cette installation est classée **niveau 5** jusqu'au **05/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5**.

- attention aux branches des arbres qui donnent sur le terrain (élagage obligatoire)

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **27/05/2030 (date de la visite)**.

AYTRE – STADE OMNISPORTS 2 – NNI 170280102

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **28/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6**.

- attention aux zones de dégagement qui doivent être impérativement à 2,50m.

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **21/07/2030 (date de la visite)**.

ROCHEFORT – STADE DU PETIT MARSEILLE – NNI 172990301

Cette installation est classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau FOOT A11**.

Elle classe cette installation au **niveau FOOT A11** jusqu'au **01/10/2030**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

GEMOZAC – STADE REPERE NICOLLE – NNI 171720201

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **01/12/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 323 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **02/03/2022 (Date de visite + 2 ans)**.

FOURAS – STADE GEORGES MANUSSET – NNI 171680101

Cet éclairage était classé **niveau E FOOTA11** jusqu'au **28/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E FOOTA11**.

Eclairage moyen horizontal : 150 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,40

Elle classe cet éclairage **niveau E FOOTA11** jusqu'au **28/08/2022**.

ST FORT SUR GIRONDE – STADE MUNICIPAL – NNI 173280101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **29/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 195 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **29/03/2022**

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

ST CLEMENT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 191940102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement de **niveau FOOT A11** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau FOOT A11** jusqu'au **22/07/2030**.

LIGINIAC – STADE MUNICIPAL – NNI 191130201

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 15/38

- AOP

- Vestiaires de 10m², trop petits (15 personnes minimum pour un niveau 6)

Elle classe cette installation au **niveau FOOT A11** jusqu'au **03/10/2030**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

AURIAC – STADE MUNICIPAL – NNI 191140101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **23/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **23/03/2030**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

LUBERSAC – STADE DE BAGATELLE – NNI 191210201 (**à vérifier pour 5 pas de banc de touches**)

Cette installation était classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **18/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 (titre 6)** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP

- Absence de banc de touche joueurs

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **18/01/2030**.

FAVARS – STADE DE LA TREMOUILLE – NNI 190820101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **23/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 (titre 6)** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **23/03/2030**.

MAUSSAC – STADE DE LONGEYGUE – NNI 191300101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **18/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 (titre 6)** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **18/01/2030**.

LA CHAPELLE ST GERAU – STADE DES COMBETTES – NNI 190450101 (**à vérifier pour 5 pas de banc de touches**)

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **18/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 (titre 6)** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP

- Absence de banc de touche joueurs

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **18/01/2030**.

VOUTEZAC – STADE BASE DE LA LOMBERTIE – NNI 192880101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **23/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 (titre 6)** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **23/03/2030**.

STE FORTUNADE – STADE CLAUDE ALBARET – NNI 192030101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **21/04/2021**.

Suite à construction de vestiaires

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **26/09/2030**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRELABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ST PANTALEON DE LANCHE – STADE GEORGES AUGER 1 – NNI 192290101

Cette installation est classée **niveau 5** jusqu' au **26/01/2021**.

Reçu lettre d'intention de travaux de la Mairie pour obtenir classement niveau 4.

La commission en prend connaissance et demande la **mise en travaux** (lettre d'intention en date du 16/09/2020) de cette installation du **01/07/2020 au 01/07/2023**.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

ST PANTALEON DE LANCHE – STADE GEORGES AUGER 2 – NNI 192290102

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **26/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 157 LUX

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **26/01/2022**.

SORNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 192610101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 17/38

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 152 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **22/06/2022 (Date de Visite)**.

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ANDRÉ PESTOURIE 1 – NNI 190310101

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **20/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 293 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

LAGUENNE – STADE DE POUNOT – NNI 191010101

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **20/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 274 LUX

Facteur d'uniformité : 0,89

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

MEYMAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 191360101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **04/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 223 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,86

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **04/09/2022 (Date de Visite)**.

MEYMAC – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 191360102

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 194 LUX

Facteur d'uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,72

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **04/09/2022 (Date de Visite)**.

TULLE – STADE ALEXANDRE CUEILLE 1 – NNI 192720101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **10/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 291 LUX

Facteur d'uniformité : 0,93

Rapport Emini/Emaxi : 0,83

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **10/01/2022**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CREUSE - 23

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BOUSSAC – STADE DE LA JANTE 1 – NNI 230310101

Cette installation est classée **niveau 5** jusqu'au **31/03/2024**.

Suite aux travaux pour les vestiaires et le club house

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **18/08/2030 (Date de la Visite)**.

AJAIN – STADE DES CHAUMES – NNI 230020101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **23/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **23/03/2030**.

ST DIZIER LEYRENNE – STADE MARCEL LAMOULINE – NNI 231890101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **23/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **23/03/2030**.

FONTANIERES – STADE MUNICIPAL – NNI 230830101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **15/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **15/04/2030**.

NAILLAT – STADE PIERRE DESVILLETES – NNI 231410101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **23/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **23/03/2030**.

EVAUX LES BAINS – STADE ANDRÉ BASTIANELLI – NNI 230760101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **11/10/2017**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **07/01/2030 (Date de Visite)**.

LA FORET DU TEMPLE – STADE BARRONETS – NNI 230840101

Cette installation est classée **niveau FOOT A11** jusqu' au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau FOOT A11** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau FOOT A11** jusqu'au **13/01/2030 (Date de Visite)**.

CHAMPAGNAT – STADE MUNICIPAL – NNI 230480101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **25/08/2030 (Date de Visite)**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

BOUSSAC – STADE DE LA JANTE 1 – NNI 230310101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **20/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 150 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **20/03/2022**.

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES – NNI 230930101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **23/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 158 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,42

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **23/10/2022**.

GUERET – STADE LÉO LAGRANGE 3 – NNI 230960103

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **08/04/2015**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 244 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **28/08/2022 (Date de visite)**.

AUBUSSON – STADE VICTOR PAKOMOFF 1 – NNI 230080101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **28/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 193 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **28/04/2022**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ST ASTIER – STADE RAYMOND GIMEL 1 – NNI 243720101

Cette installation est classée **niveau 5** jusqu'au **04/09/2027**.

Suite à travaux.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP
- Rapport de visite
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **30/07/2030**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

ANTONNE ET TRIGONANT – STADE PAUL TRARIEUX – NNI 240110101

Cette installation est classée **niveau 6** jusqu'au **23/07/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 (titre 6)**.

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **06/09/2030**.

ST MEDARD DE MUSSIDAN – STADE DES MAURIES 1 – NNI 244620101

Cette installation est classée **niveau 5** jusqu'au **09/04/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 4** et des documents fournis :

- Plan des vestiaires
- Plan de situation
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de Visite
- AOP

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau 4**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage

ST ANTOINE DE BREUILH – STADE EMMANUEL FURLAN 1 – NNI 243700101

Cet équipement est classé **niveau 5** jusqu'au **05/02/2029**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis Préalable d'arrosage intégré et des documents fournis :

- Fiches techniques arroseurs (tête et replis)
- Plan de l'arrosage intégré
- Arroseurs RAIN BIRD SERIE 8005

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour **cet arrosage intégré**.

- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 22/38

ST EMILION – STADE RAYMOND JUNET – NNI 333940101 (Validé CFTIS)

Cette installation était classée **niveau 4** jusqu'au **29/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 4**.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau 4**.

BIGANOS – STADE R. GARNUNG – NNI 330510201

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **16/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- PV de la CDS

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **16/08/2030**.

BASSENS – STADE SERGE DUBERNARD – NNI 330320101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **15/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **15/06/2030**.

GRADIGNAN – STADE SAINT GÉRY – NNI 331920201

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **26/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **26/04/2030**.

BORDEAUX – STADE BEL AIR 1 – NNI 330630601

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **12/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP
- PV de la CDS

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **06/10/2030 (Date de Visite)**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

IZON – STADE DE LA NAUDE 1 – NNI 332070101 (Validé CFTIS)

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **29/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 4** et des documents fournis :

- Rapport de Visite
- AOP

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau 4**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BORDEAUX – Antennes du Lac n°16 – NNI : 330630701

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 23/38

Suite à la visite du 13/08/2020, le responsable de la Mairie nous informe que le terrain de Football n'est plus utilisé en compétitions Football, réservés au rugby.

BORDEAUX – Antennes du Lac n°17 – NNI : 330630702

Suite à la visite du 13/08/2020, le responsable de la Mairie nous informe que le terrain de Football n'est plus utilisé en compétitions Football, réservés au rugby.

CAMBES – Parc des sports Bellevue – NNI : 330840101

Mail de la Mairie du 17.07.2020, objet : le terrain de Football n'est plus utilisé.

LESTIAC SUR GARONNE – Stade municipal – NNI : 332410101

Mail de la Mairie le 04.03.2020, objet : terrain plus en service depuis plusieurs années. Ce terrain ne fera pas l'objet d'un reclassement car pas de club et le terrain n'est plus un terrain de Football.

PUJOLS SUR CIRON – Stade municipal – NNI : 333430101

Mail de la Mairie le 28.02.2020, objet : n'ayant plus d'association sportive de Football sur la commune, la Mairie ne souhaite plus que le terrain de Football soit classé.

ST QUENTIN DE BARON – Stade municipal n°2 – NNI : 334660102

Courrier de la Mairie du 04.09.2020, objet : plus utilisé en compétitions Football, réservés au rugby.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

PETIT PALAIS ET CORNEMPS – STADE MUNICIPAL – NNI 333200101

Cette installation est classée **Niveau E Entraînement** jusqu'au **17/07/2021**.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E5 LED** daté et signé par le propriétaire en date du 28/09/2020.

Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) :

- Etude d'éclairage en date du 01/09/2020 :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux (**sur 100m x 55 m**)

- **Hauteur moyenne de feu : 16m (≥18m)**

- 2 projecteurs par mât ALTIS LED

- Dossier technique du projecteur

- Résultats pour **niveau E5** :

- **Eclairement moyen horizontal calculé : 125 Lux (≥150 LUX pour mise en service)**
- Facteur d'uniformité calculé : 0,54 (**≥0,70**)
- Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,23

Au vu des éléments, la CRTIS émet un **avis préalable défavorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E5**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

LE BOUSCAT – GYMNASE JEHAN BUHAN – NNI 330699901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **niveau FUTSAL 3** et des documents transmis :

- PV de la Commission de Sécurité

- Plan

- **Fournir un AOP ou Attestation de Capacité**

Elle classe cette installation au **niveau FUTSAL 3** jusqu'au **03/03/2030**.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

LIBOURNE – GYMNASSE HENRI BRETHOUS – NNI 332439902

Reçue de la Mairie l'attestation capacité (100 personnes en tribune) – Remerciements.

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

EYSINES – PLAINE DE JEUX DU PINSAN 5 – NNI 331620105

Cet éclairage n'est pas classé.

Avis Préalable du 19/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 66 LUX (min 150 LUX)

Facteur d'uniformité : 0,28 (≥0,70)

Rapport Emini/Emaxi : 0,15 (≥0,40)

Les valeurs étant insuffisantes, elle ne peut classer cet éclairage.

9.2 Confirmations de classement

BAZAS – STADE PERETTE 1 – NNI 330360201

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **09/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 216 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **09/06/2022**.

CARCANS – STADE MAX LAMBERT – NNI 330970101

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **26/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 235 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

MONTAGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 332900101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **16/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 150 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,43

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **16/04/2022**.

GIRONDE SUR DROPT – STADE YVON MAU – NNI 331870101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **26/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 189 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,46

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **26/03/2022**.

LANDIRAS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 332250102

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **17/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 126 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,42

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **17/04/2022**.

9.3 Changements de niveau de classement

ST EMILION – STADE RAYMOND JUNET – NNI 333940101 (validé CFTIS)

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **08/03/2020**.

Suite à changement de lampes et travaux entretien.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 222 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

BASSENS – PLAINE DES JEUX DE SÉGUINAUD 2 – NNI 330320102

Cet éclairage est classé **niveau E FOOTA11** jusqu'au **07/06/2021**.

Suite à changement de lampes et travaux entretien.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau E5** et des documents fournis :

- **Etude d'éclairage**

Eclairage moyen horizontal : 180 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,49

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **17/07/2022** (date de la visite + 2 ans).

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES LANDES – 40

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

POUYDESSEAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 402340101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

MEES – STADE SOLFÉRINO – NNI 401790101

Cette installation est classée **niveau 6** jusqu'au **17/12/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents fournis :

- AOP du 13/07/2020

- PV de la Commission de sécurité

- Plans

La longueur de 99 m est insuffisante pour permettre l'accès à un niveau 5, même avec le titre 6 (100m minimum)

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **03/07/2030** (date de visite).

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 26/38

GAREIN – STADE BERTRAND NAVARRE 1 – NNI 401050101

Cette installation est classée **niveau 6** jusqu'au **05/01/2026**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 (Titre 6)** et des documents fournis :

- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **02/07/2030 (date de visite)**.

LATRILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 401460102

Cette installation est classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **21/10/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents fournis :

- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **17/06/2030 (date de visite)**.

LACAJUNTE – STADE MUNICIPAL – NNI 401360101

Cette installation est classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 6** et des documents fournis :

- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **18/06/2030 (date de visite)**.

SABRES – STADE MUNICIPAL – NNI 402460101

Cette installation est classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 (titre 6)** et des documents fournis :

- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **02/07/2030 (date de visite)**.

MAURRIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 401750102

Cette installation est classée **niveau FOOT A8** jusqu'au **21/07/2025**.

Suite à travaux.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 6** et des documents fournis :

- AOP
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **22/06/2030 (date de visite)**.

SORE – STADE ALBERT DUPUY 2 – NNI 403070102

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement **en niveau 5 (titre 6)** et des documents transmis :

- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **01/06/2030**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRELABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

OSSAGES – SALLE POLYVALENTE – NNI 402149901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **niveau FUTSAL4** et des documents transmis :

- AOP
- Plan

- Fournir le PV de la Commission de Sécurité

Elle classe cette installation au **niveau FUTSAL 4** jusqu'au **24/08/2030**.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

OSSAGES – SALLE POLYVALENTE – NNI 402149901

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL E4** et des documents fournis :

- Certificat de conformité des installations électriques

Eclairement moyen horizontal : 292 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cet éclairage en **niveau FUTSAL E4** jusqu'au **24/08/2024**.

9.2 Confirmations de classement

TARNOS – PARC DES SPORTS JEAN-ANDRÉ – NNI 403120102

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **13/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 185 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **13/03/2022**.

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTÉ – NNI 401920101

Cet éclairage est classé **niveau E3** jusqu'au **21/11/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E3**.

Eclairement moyen horizontal : 362 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E3**.

ESCOURCE – COMPLEXE SPORTIF LOUIS DAGRAU – NNI 403120102

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 28/38

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 136 LUX

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,43

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **24/09/2022 (date de visite + 2 ans)**.

LABENNE – STADE ROBERT DICHARRY 1 – NNI 401330101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 191 LUX

Facteur d'uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,62

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **24/09/2022 (date de visite + 2 ans)**.

LABENNE – STADE ROBERT DICHARRY 2 – NNI 401330102

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **10/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 173 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **10/03/2022**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

MARMANDE – STADE MICHELON 5 – NNI 471570105

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau 5 SYE** et des documents transmis :

- Plans de l'aire de jeu, des réseaux, des clôtures et de situation

- CCTP (cahier des charges techniques particulières)

- test in situ du 10/09/2020

- Plan de Masse

- 3 Plans d'exécution des entreprises et coupes diverses du terrain

- AOP

- Plan des vestiaires

Elle transmet à la CFTIS et propose un classement pour un **niveau 5SYE**.

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

MARMANDE – STADE MICHELON 5 – NNI 471570105

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, s'inscrivant dans une installation de Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 23/09/2019
- Lettre d'intention du 26/09/2019
- Plans de l'aire de jeu, des réseaux, des clôtures et de situation
- Devis estimatif et plan de financement

La Commission a reçu les pièces supplémentaires demandées, pour finaliser la validation de l'avis préalable :

- **CCTP (cahier des charges techniques particulières)**
- **test in situ du 10/09/2020**
- **Plan de situation**
- **Plan de Masse**
- **3 Plans d'exécution des entreprises et coupes diverses du terrain**

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS propose un **avis favorable** pour la création d'un **Niveau 5 SYE**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

MARMANDE – STADE MICHELON 5 – NNI 471570105

Cet éclairage n'est pas classé.

Avis Préalable du 23/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 161 LUX

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **21/09/2022**.

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

BIZANOS – STADE DU HAMEAU IDRON 4 – NNI 641320104

Cette installation est classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **07/07/2025**.

Suite à travaux.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents fournis :

- Plans des vestiaires

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **06/10/2030 (date de visite)**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

ST PIERRE D'IRUBE – PARC DES SPORTS ETCHEROUTY 2 – NNI 644960102 (**Validé CFTIS**)

Cette installation est classée **niveau FOOT A11** jusqu'au **03/11/2025**.

▪ La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en **niveau 4SYE** (105x68 m) daté et signé par le propriétaire en date du 30/08/2020. Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) :

- Plan de masse et de situation
- test in situ
- Plan de l'aire de jeu et ses dégagements + positionnement des bancs de touche
- Plan des vestiaires attribués

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS propose un **avis favorable** pour la création d'un **Niveau 4 SYE** et transmet à la CFTIS.

▪ La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande changement de classement en niveau 4SYE et des documents transmis :

- test in situ
- rapport de visite (Philippe BARRIERE)
- AOP
- Plan des vestiaires

Elle transmet à la CFTIS et propose un classement pour un **niveau 4SYE**.

GURMENCON – STADE MUNICIPAL – NNI 642520101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **13/07/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **13/07/2030**.

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

SAULT DE NAVAILLES – STADE MUNICIPAL – NNI 645100101

Reçu courrier de la mairie – cette installation n'a pas d'éclairage (fait sur FOOT 2000).

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

MAULEON LICHARRE – STADE JEAN LASSERRE 1 – NNI 643710101

Cette installation est classée en **Niveau 5** jusqu'au **24/01/2022**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 31/38

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, s'inscrivant dans une installation de Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable (21/07/2020)
- Lettre d'intention (21/07/2020)
- Plans de l'aire de jeu, des clôtures, de situation.
- Remplissage Liège (Hauteur du Gazon : 45mm ; hauteur de la sous-couche de souplesse : 10mm)
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un **avis favorable** pour un **niveau 5 SYE**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

MAULEON LICHARRE – STADE JEAN LASSERRE 1 – NNI 643710101

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un **Niveau E5 LED** – Terrain de **niveau 5** (105 x 68m) et des documents transmis :

- Etude d'éclairage en date du 18/05/2020
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux
- Hauteur moyenne de feu : 22 m
- 5 projecteurs par mâts FORTIUS
- Résultats pour niveau E5 :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 290 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,84
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,68

- Implantation : 10,20m LT et 15,70m LB

Au vu des informations, La CRTIS donne un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E5**, sous réserve que les résultats photométriques soient conformes.

ST PIERRE D'IRUBE – PARC DES SPORTS ETCHEROUTY 2 – NNI 644960102

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un **Niveau E4 LED** – Avis préalable Terrain de **niveau 4SYE** (105 x 68m) et des documents transmis :

- Etude d'éclairage en date du 30/08/2020
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux
- Hauteur moyenne de feu : 22 m
- 5 projecteurs par mâts OPTIVISION MVP507
- Résultats pour **niveau E4** :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 269 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,85
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,68

- Implantation : 10,20m LT et 15,70m LB

Au vu des informations, la CRTIS propose un **avis favorable** pour la création d'un **Niveau 4** et transmet à la CFTIS.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

ST PIERRE D'IRUBE – PARC DES SPORTS ETCHEROUTY 2 – NNI 644960102 (**Validé CFTIS**)

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 260 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

BAYONNE – STADE DIDIER DESCHAMPS 2 – NNI 641020202

Cet éclairage n'était pas classé.

▪ La commission prend connaissance des documents transmis :

- Etude d'éclairage en date du 29/05/2019 pour un **Niveau E5 LED** – Terrain de **niveau 5** (105 x 68m)

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux

- Hauteur moyenne de feu : 18 m

- 4 projecteurs par mâts Optivision LED gen3 Philips

- Résultats pour **niveau E4** :

• Eclairage moyen horizontal calculé : 229 Lux

• Facteur d'uniformité calculé : 0,81

• Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,62

- Implantation : 7m LT et 18m LB

▪ La commission prend connaissance de la demande de classement initial niveau E4 et des documents transmis :

Eclairage moyen horizontal : 253 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

- Contrat entretien de la Mairie

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

9.2 Confirmations de classement

LACQ – STADE MUNICIPAL – NNI 643000101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **22/01/2020**.

Changement éclairage

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 152 LUX

Facteur d'uniformité : 0,86

Rapport Emini/Emaxi : 0,69

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **22/01/2022**.

BIZANOS – STADE DU HAMEAU IDRON 2 – NNI 641320102

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **01/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 163 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **01/08/2022**.

OLERON STE MARIE – STADE SAINT PÉE 1 – NNI 644220101

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **18/07/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 260 LUX

Facteur d'uniformité : 0,77

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 33/38

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

PAU – STADE JEAN BROUCHIN – NNI 644450501

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **27/09/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 197 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **27/09/2022**.

PAU – STADE PAUL ESCUDÉ – NNI 644450701

Cet éclairage est classé **niveau E5** jusqu'au **21/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 214 LUX

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **21/10/2022**.

BIARRITZ – STADE SAINT MARTIN – NNI 641220201

Cet éclairage est classé **niveau E5** jusqu'au **29/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 247 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,43

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **29/10/2022**.

SAUVAGNON – STADE HONORÉ TRUBESSET 1 – NNI 645110101

Cet éclairage est classé **niveau E5** jusqu'au **27/09/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 162 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **27/09/2022**.

ANGLET – STADE CHOISY – NNI 640240201

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **20/11/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 256 LUX

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,66

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

AIRVAULT – COMPLEXE SPORTIF – NNI 790050201

Cette installation est classée **niveau 6** jusqu' au **17/09/2023**.

Suite aux travaux de construction de vestiaires pour un niveau 5.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents fournis :

- rapport de visite fin de travaux

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **20/03/2030 (date de visite)**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

ST CHRISTOPHE – STADE MUNICIPAL – NNI 862170101

Cette installation est classée **niveau 6** jusqu'au **30/10/2028**.

Suite à travaux des vestiaires.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/09/2030**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 35/38

BEUXES – STADE MUNICIPAL – NNI 860260101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

LA VILLEDIEU – STADE MUNICIPAL MAURICE BESSERON – NNI 862900101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

CHALANDRAY – STADE MUNICIPAL – NNI 860500101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6**.

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

SCORBE CLAIRVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 862580101

Cette installation est classée **niveau 5** jusqu' au **22/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **22/10/2030**.

CHAMPAGNE ST HILAIRE – STADE MAROT TEXEREAU – NNI 860520101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- Attestation de capacité

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

LA PUYE – STADE MUNICIPAL – NNI 862020101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

VERNON – STADE MUNICIPAL – NNI 862840101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

MILLAC – STADE MUNICIPAL – NNI 861590101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- AOP

Elle classe cette installation au **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

[1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement](#)

USSON DU POITOU – STADE RENÉ BÉGOIN – NNI 862760101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **03/02/2020**.

Suite à travaux pour mise aux normes niveau 5.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Attestation de Capacité

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **04/02/2030**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement

PAYROUX – STADE ALAIN DE L'ALLIER – NNI 861890101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **06/05/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 124 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,62

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **06/05/2022**.

CIVRAY – STADE DE BEAUSÉJOUR 1 – NNI 860780101

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **13/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 176 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **13/03/2022**.

BUXEROLLES – STADE ANDRÉ MESSY – NNI 860410201

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **16/05/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 224 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 OCTOBRE 2020 – PV N° 1

PAGE 37/38

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

VIVONNE – STADE DE BELLEVUE 2 – NNI 862930102

Cet éclairage était classé **niveau E5** jusqu'au **05/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 143 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,48

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **25/08/2022**.

9.3 Changements de niveau de classement

LOUDUN – COMPLEXE SPORTIF JEAN TURSINI 1 – NNI 861370101

Cet éclairage était classé **niveau E4** jusqu'au **16/05/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 184 LUX (≥200 LUX)

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

L'éclairage moyen horizontal est insuffisant.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E5**.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage

BELLAC – STADE JOLIBOIS – NNI 870110201

Cette installation ne possédait pas d'éclairage.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau 5** daté et signé par le propriétaire en date du 22/09/2020.

Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) :

- Etude d'éclairage en date du 20/01/2020 :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux (**sur 97m x 65 m**) – 6m/LT et 18m/LB

- Hauteur moyenne de feu : 18 m
- 2 projecteurs par mât, CHAMPION II
- Dossier technique du projecteur
- Résultats pour **niveau E5** :
 - **Eclairage moyen horizontal calculé : 115 Lux (≥ 150 LUX pour mise en service)**
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,70
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,54

Au vu des éléments, la CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

ST JUNIEN – STADE DU CHALET 3 – NNI 871540103

Cet éclairage est classé **niveau E5** jusqu'au **06/11/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 206 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cet éclairage **niveau E5** jusqu'au **06/11/2022**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

Procès-Verbal validé le 09/10/2020 par Le Secrétaire général, Luc RABAT